

Circuit Véloroute - "Rayonnantes de Haute-Saintonge N°8" - "Jonzac - Chevanceaux - La Voie Verte"

● Très facile

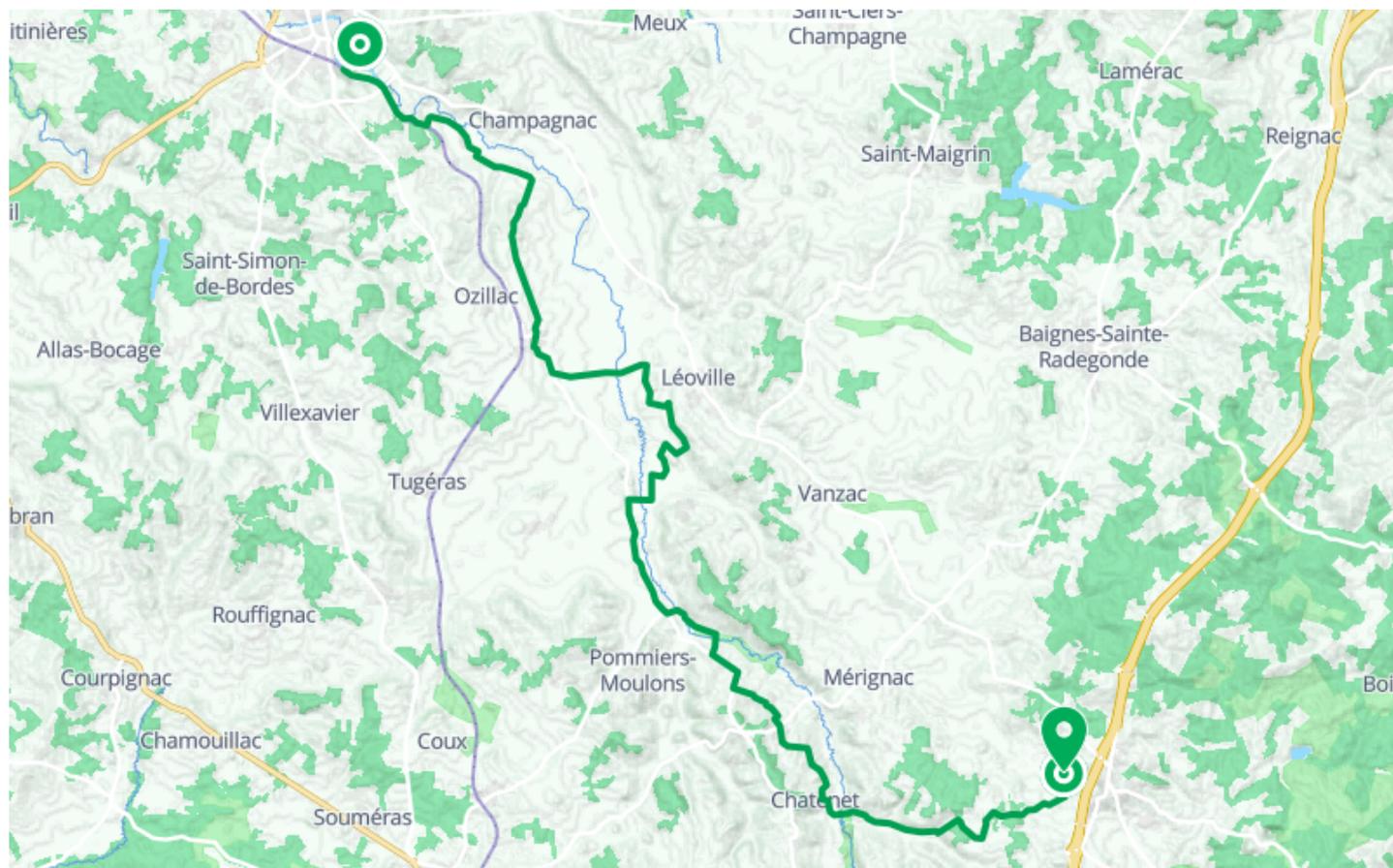
🚲 À vélo

🕒 2 h 20 min

↔ 31.5 km

📍 **Départ** 42 Avenue Jean Moulin
17500, Jonzac

📍 **Arrivée** 18 Route de Chatenet
17210, Chevanceaux



Descriptif

Au départ des Antilles de Jonzac :

- 1) Descendre vers la Seugne en passant derrière le casino. Traverser la Seugne pour arriver sur la D134E3 et la suivre en prenant à gauche pour longer la base de loisirs. Continuer sur cette route en longeant la Seugne sur 2,3km, le long de la voie ferrée. Ne suivez pas la route qui vire à droite et traverse la voie ferrée.
- 2) Vous arrivez alors à une intersection ou vous croisez la Bouclette n°5 petit circuit cyclo, prendre à gauche (vers la Seugne), puis à droite 100m après, rester sur cette route pendant 1 200m
- 3) Dans le virage, arrivé à la D149, les routes se séparent, les circuits bifurquent vers trois destinations :
Champagnac à gauche le départ de la Bouclette n°5
Mirambeau à droite vers l'Échappée Nature de Vitrezay.
Vous prendrez à droite, puis la première à gauche (les direction la Voie Verte de Haute-Saintonge et Montendre)
- 4) Suivre la route qui vire à droite, la remonter sur 2km.
- 5) À l'intersection : tout droit (au croisement avec la D154 continuer tout droit sur 900m et prendre à

droite, vous arrivez à la remarquable église Saint-Martin de Fontaines-d'Ozillac où se côtoient Art Roman et Renaissance.

6) Depuis l'église Saint-Martin de Fontaines-d'Ozillac, prendre à gauche et 200m plus loin à droite. À la bifurcation suivante, rester à droite sur la D134 jusqu'au prochain croisement (700m). Au croisement : à gauche vers Léoville (2km)

7) Prendre la première route à droite après avoir traversé la Seugne (avant Léoville). Suivre la route qui vire à gauche au lieu-dit la Motte jusqu'au croisement suivant (1 200m) Prendre alors à droite, puis la première route à droite au bout de 900m. Suivre la route qui contourne le bois du Moulin de la Prée (1 200m). Puis à la bifurcation du moulin à droite (800m)

8) Au croisement avec la D153 à droite faire 400m jusqu'au croisement suivant : prendre la D134 à gauche jusqu'à la bifurcation de la vierge 2 500m plus loin.

À la bifurcation rester sur la gauche sur 300m puis prendre à droite juste après

9) Pont qui enjambe la Seugne

10) Suivre la petite route sur 900m jusqu'au prochain croisement

11) Au croisement à droite, puis 400m plus loin prendre la D134 à gauche. Passer Moulons, continuer sur 700m (Carte 7)

12) Au premier croisement : à gauche, rester sur cet axe en laissant les lieux-dits de part et d'autre : première bifurcation vers Serres, rester à gauche, seconde bifurcation vers chez Marteau, rester à droite. Continuer la route qui vire à droite et à gauche jusqu'à la D155 (1 300m)

Au croisement avec la D155, prendre en face et suivre la route sur 1km

13) À la bifurcation, prendre à gauche, suivre la route sur 1km jusqu'à Chatenet. Arrivé sur Chatenet, prendre à gauche pour rejoindre la D156.

14) Prendre la D156 à gauche, passer la Seugne puis prendre à droite à la seconde bifurcation. Quitter cet axe au bout de 900m par la première bifurcation à droite. Au croisement 200m après, prendre à droite et rester sur cet axe sur 700m. Au croisement suivant prendre à gauche et continuer sur 400m jusqu'à la D156E2

15) Suivre la départementale à droite sur 600m et la quitter par la première route à gauche. Suivre cet axe sur 600m passer chez Godin et prendre à droite en arrivant sur la D156E1. Suivre la D156E1 vers Chevanceaux pour trouver la Voie Verte de Haute-Saintonge qu'elle coupe après 1,5km. Pour continuer votre visite de la Haute-Saintonge, prendre la Voie Verte de Haute-Saintonge vers la droite





Retrouvez ce parcours et bien d'autres
sur l'application mobile **Loopi - balades & GPS**

